



**SAINT-HIPPOLYTE**  
**BELLE NATURELLE**

# **Plan d'action 2026 à l'égard des personnes handicapées**



Le présent plan est déposé au conseil municipal, transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) et rendu public sur le site de la Municipalité.



# SOMMAIRE

1- MOT DE LA MAIRESSE	3
2- MISE EN CONTEXTE	4
3- DÉFINITIONS	5
4- PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ <ul style="list-style-type: none"><li>• Données générales</li><li>• Services municipaux</li><li>• Infrastructure municipales</li></ul>	8
5- COMITÉ DE TRAVAIL	12
6- CONSULTATION ET IMPLICATION	14
7- BILAN PRÉLIMINAIRE <ul style="list-style-type: none"><li>• Accessibilité des bâtiments municipaux</li><li>• Aménagement favorisant l'inclusion sensorielle et visuelle</li><li>• Aménagement facilitant l'accès aux espaces naturels</li></ul>	16
8- PLAN D'ACTION 2026	23
9- SUIVI ET MISE EN OEUVRE	23
10- CONCLUSION	24

# 1- MOT DE LA MAIRESSE



Le conseil municipal est fier de présenter son tout premier Plan d'action 2026 à l'égard des personnes handicapées. Ce document représente une étape importante dans notre engagement à rendre notre communauté plus accessible et accueillante pour toutes et tous.

Élaboré grâce à la mobilisation d'un comité de travail, à la collaboration du CISSS des Laurentides et aux contributions de citoyens concernés, ce plan permet d'identifier les principaux obstacles auxquels sont confrontées les personnes en situation de handicap et de proposer des actions concrètes et réalistes pour y remédier. Il amorce également un virage municipal qui vise à mieux accueillir, informer et soutenir l'ensemble des membres de notre communauté.

Ce Plan d'action n'est que le début d'un processus continu. Il sera bonifié et adapté au fil des années, en fonction des besoins exprimés par la communauté et du développement de notre municipalité. Notre objectif est de créer un environnement où chacun peut se déplacer, participer et contribuer pleinement à la vie de Saint-Hippolyte.

Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes et partenaires qui ont contribué à cette première édition. Ensemble, nous continuerons à bâtir une municipalité plus accueillante, plus accessible et plus attentive aux besoins de chacun, afin que tous puissent se sentir pleinement intégrés et valorisés au sein de notre communauté.

Isabelle Poulin  
Maire

## 2- MISE EN CONTEXTE



En 2023, la Municipalité de Saint-Hippolyte a franchi une étape importante de son développement en dépassant le seuil des 10 000 habitants. Ce nouveau statut entraîne des responsabilités supplémentaires, dont l'obligation, en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, d'élaborer et de mettre à jour annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées.

Ce plan s'inscrit dans une volonté claire : faire de Saint-Hippolyte une communauté où chaque citoyenne et chaque citoyen peut participer pleinement à la vie sociale, culturelle, économique et démocratique. L'accessibilité universelle et l'inclusion ne sont pas seulement des obligations légales, elles sont au cœur d'une vision municipale tournée vers l'avenir et guidée par les valeurs de respect, d'équité et de solidarité.

La municipalité s'engage à créer, maintenir et promouvoir un environnement accessible favorisant l'autonomie et l'inclusion pour toutes les personnes handicapées, qu'il s'agisse de citoyens, d'employés ou de partenaires. Elle s'engage à les consulter et à les inclure dans l'élaboration et l'examen des politiques et mesures qui seront mises en place.

Ce premier plan d'action représente donc un point de départ. Il vise à identifier les obstacles existants, à proposer des mesures concrètes et réalistes, et à mobiliser les services municipaux autour d'un objectif commun : bâtir un milieu de vie accueillant, sécuritaire et accessible pour l'ensemble de la population, incluant les personnes en situation de handicap.

## 3- DÉFINITIONS



### **Accessibilité universelle:** [1]

L'accessibilité universelle est définie comme le caractère d'un produit, procédé, service, information ou environnement qui, dans un but d'équité et dans une approche inclusive, permet à toute personne de réaliser des activités de façon autonome et d'obtenir des résultats équivalents.

### **Personne handicapée:** [2]

Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

### **DIFFÉRENTS TYPES DE HANDICAPS** [3]



#### **Incapacité motrice:**

C'est l'une des incapacités les plus fréquentes dans la population québécoise. Elle comprend les incapacités liées à :

- la flexibilité (difficultés à se pencher ou à tendre les bras);
- la mobilité (difficultés à se déplacer, à marcher et à utiliser les escaliers);
- la dextérité (difficultés à se servir des doigts pour saisir de petits objets).

#### **Incapacité visuelle:**

Les personnes ayant une incapacité visuelle ont de la difficulté à voir des détails très fins, même avec des lunettes ou des verres de contact. Leur incapacité est permanente. Il est également difficile pour elles d'identifier les gens et les objets dans l'entourage immédiat. Circuler dans un environnement non familier peut représenter un défi.

[1] Groupe DÉFI Accessibilité (GDA) - Rapport de recherche pour les milieux associatifs de Montréal - Accessibilité universelle et designs contributifs (version 5.3), LANGEVIN, ROCQUE, CHALGHOUMI et GHORAYEB, Université de Montréal.

[2] Gouvernement du Québec. 2025. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapées/definition-personne-handicapée>.

[3] Gouvernement du Québec. 2025. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/participation-sociale-personnes-handicapées/autoformation-mieux-accueillir-personnes-handicapées>.



### **Incapacité auditive:**

L'incapacité auditive se manifeste par la difficulté :

- à entendre ce qui se dit dans une conversation en personne;
- à entendre une conversation téléphonique;
- à entendre certaines tonalités ou certains sons.

Même si une personne utilise une aide auditive comme une prothèse auditive ou un implant cochléaire, elle n'entend pas nécessairement tous les sons. La communication avec elle nécessite des ajustements.

### **Incapacité de la parole ou du langage:**

La personne ayant une incapacité de la parole concerne la prononciation, l'articulation ou l'utilisation de sa voix.

L'incapacité du langage occasionne des difficultés à utiliser ou à comprendre les sons, les mots, les phrases, le discours ou encore les règles sociales de la communication. Cette incapacité n'est pas liée à une incapacité intellectuelle.

### **Incapacité intellectuelle:**

Les personnes ayant une incapacité intellectuelle ont de la difficulté à saisir des concepts abstraits ou à anticiper les conséquences d'une action. Elles peuvent aussi rencontrer des obstacles sur le plan des habiletés conceptuelles, sociales et pratiques.

Par exemple :

- comprendre et utiliser des concepts liés à l'argent;
- interagir socialement;
- effectuer des tâches quotidiennes, comme la préparation d'un repas, le ménage ou les soins personnels.



### **Trouble du spectre de l'autisme:**

La personne ayant un trouble du spectre de l'autisme a souvent de la difficulté à bien interpréter les messages qu'elle reçoit de son environnement. Elle peut parfois sembler indifférente ou désintéressée lorsque l'on s'adresse à elle.

Tout changement dans la routine d'une personne ayant un trouble du spectre de l'autisme peut entraîner une perte de repères. Il est possible que cela engendre une détresse importante, accompagnée quelquefois de réactions émotionnelles subites et démesurées. Les activités familières sont rassurantes puisqu'elles comportent peu d'imprévus.

### **Trouble de santé mentale:**

La santé mentale est un état de bien-être. Cet état permet à une personne de surmonter les obstacles de la vie, de se réaliser, d'être productive et de participer à différentes activités.

Les troubles de santé mentale peuvent prendre diverses formes, entre autres :

- les troubles de l'humeur;
- les troubles anxieux;
- les troubles psychotiques.



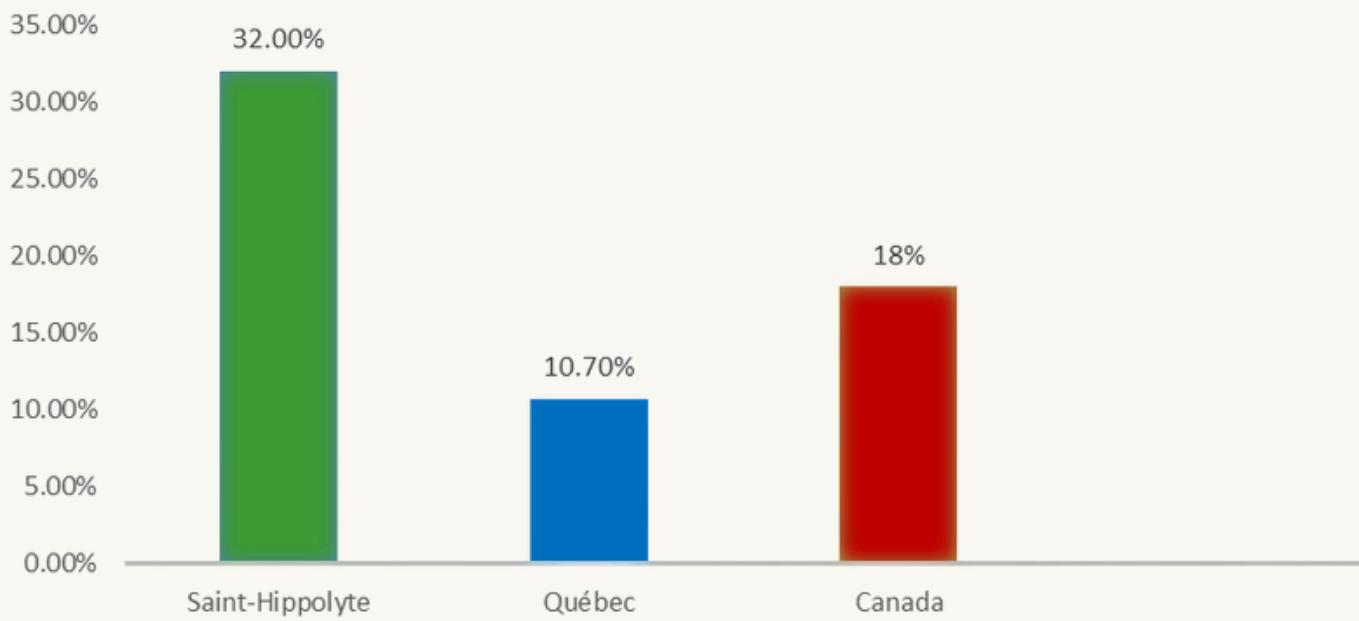
## 4- PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

### DONNÉES GÉNÉRALES



Saint-Hippolyte est une municipalité en pleine effervescence. Avec 12 196 [4] habitants en 2024, sa population a bondi de 32 % depuis 2016, une croissance qui dépasse largement les moyennes québécoises et canadiennes.

### AUGMENTATION DE LA POPULATION ENTRE 2016 ET 2024

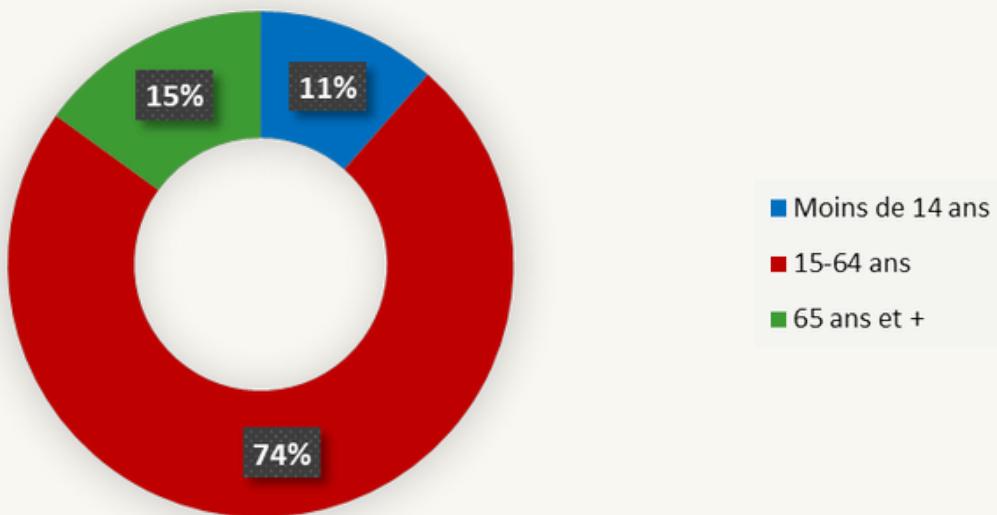


[4] Population des municipalités du Québec, décret 2017, D 1099-2016, (2016) GOQ II 6434.



Ce dynamisme se reflète dans la jeunesse de sa population.

## Pourcentage de la population par tranche d'âge



Selon des données du CISSS des Laurentides publiées en 2022, environ 20 % de la population des Laurentides vit avec une situation de handicap. À Saint-Hippolyte, cette réalité se traduit en partie par des personnes vieillissantes en perte d'autonomie, ce qui souligne l'importance d'adapter nos services et nos infrastructures à une population diversifiée et en transformation.

La municipalité se distingue également par son vaste territoire naturel : avec une superficie de 132,6 km<sup>2</sup>, un réseau routier de 217 km et 5 073 logements privés, elle est aussi reconnue pour ses 63 lacs, qui façonnent son identité et attirent autant les résidents que les visiteurs. Entre nature, famille et dynamisme, Saint-Hippolyte doit conjuguer développement et accessibilité afin de répondre aux besoins de toutes et de tous.

---

## SERVICES MUNICIPAUX

---



La Municipalité de Saint-Hippolyte offre une gamme complète de services qui couvrent l'ensemble des besoins de la communauté. Les services de loisirs, bibliothèque et culture dynamisent la vie citoyenne et favorisent la participation sociale. Les services de sécurité incendie et de sécurité communautaire assurent quant à eux la protection, la prévention et la préparation aux situations d'urgence.

Les travaux publics veillent à l'entretien du vaste réseau routier et des infrastructures, tandis que les services d'environnement et d'urbanisme planifient le développement du territoire en harmonie avec la nature exceptionnelle qui caractérise la municipalité. Les communications, les finances, le greffe et les ressources humaines complètent cette organisation, permettant à la Municipalité d'offrir des services modernes, adaptés et de plus en plus tournés vers l'accessibilité universelle.

Ensemble, ces services représentent le cœur de l'action municipale et jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des mesures prévues au présent plan d'action.

## INFRASTRUCTURES MUNICIPALES



Saint-Hippolyte peut compter sur des infrastructures municipales essentielles qui soutiennent la vie quotidienne des citoyens. Parmi elles, on retrouve la bibliothèque municipale, l'hôtel de ville, le garage municipal, la caserne d'incendie et le centre des loisirs et de la vie communautaire.

Enfin, plusieurs espaces de plein air contribuent à l'identité de Saint-Hippolyte : le centre de plein air Roger-Cabana et le site du Mont-Tyrol, les sentiers écologiques de Saint-Hippolyte de la réserve naturelle du Parc-des-Falaises, les parcs et pavillons Connelly, Aimé-Maillé et Lac Bleu ainsi que les parcs Bourget, des 14 îles et de la Promenade.

La plage municipale, un lieu de rassemblement estival prisé par les familles, est située au parc du Grand-Héron. Ces lieux, au cœur de la vie sociale et récréative, sont aussi des espaces où l'accessibilité universelle peut et doit continuer de progresser.



## 5- COMITÉ DE TRAVAIL



Pour l'élaboration de ce premier Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Municipalité de Saint-Hippolyte a misé sur une approche collaborative et réaliste, adaptée à son contexte et à la taille de son organisation. Un comité de travail interne a donc été constitué afin d'assurer la coordination, la planification et le suivi des actions prévues au plan.

Ce comité, dirigé par la greffière adjointe, regroupe des gestionnaires représentant plusieurs secteurs névralgiques de la vie municipale. Ensemble, ils unissent leurs expertises afin d'identifier les obstacles, de proposer des solutions concrètes et d'assurer la mise en œuvre des mesures favorisant l'accessibilité universelle.

### **Responsable du projet**

·Me Marie-Lou Lafrance, greffière adjointe du Service du greffe et des affaires juridiques

### **Membres du comité**

·Dominic Beaudry, chef aux opérations sécurité incendie

·Louis Croteau, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

·Alexandre Dumoulin, directeur du Service des travaux publics

·Me Marie-Ève Huneau, directrice du Service du greffe et affaires juridiques et DGA

·Michel Martin, directeur du Service de la sécurité communautaire

·Pascal Saint-Denis, directeur du Service des communications

Patricia Weightman, directrice du Service des ressources humaines



La composition de ce comité traduit la volonté de la Municipalité de travailler de manière concertée. En regroupant des services directement impliqués dans la sécurité, les loisirs, la communication et la gestion interne, Saint-Hippolyte se dote d'une structure solide pour déployer ce premier plan d'action.



Cette approche permettra d'intégrer progressivement la réflexion sur l'accessibilité à toutes les sphères d'activités municipales. Dans les prochaines années, le comité pourra être élargi à d'autres acteurs — notamment des élus, des représentants du milieu communautaire et des citoyens en situation d'handicap, afin d'enrichir la démarche et de refléter pleinement la diversité de la population hippolytoise.

## 6- CONSULTATION ET IMPLICATION



Pour cette première édition du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Municipalité de Saint-Hippolyte a privilégié une approche à la fois participative et réaliste, centrée sur l'écoute et la collaboration avec les acteurs concernés.

Afin de mieux comprendre les besoins et les défis vécus au quotidien par les personnes handicapées, la Municipalité a consulté M. Luc Brunet, un citoyen aveugle et en perte d'autonomie. Son expérience de vie et ses observations ont permis d'aborder de façon concrète les enjeux d'accessibilité sur le territoire, notamment en matière de déplacements, d'information et de services publics. Les échanges avec M. Brunet ont également fourni des pistes de réflexion précieuses pour l'avenir. Ces éléments constituent une base pour évaluer les besoins des citoyens en perte d'autonomie et définir les priorités des plans d'action subséquents.





La Municipalité a aussi collaboré avec le CISSS des Laurentides, qui a fourni des données statistiques essentielles à la compréhension du portrait local. Ces données ont notamment permis d'établir qu'environ 20 % de la population vit avec une situation de handicap, un constat qui oriente directement plusieurs des actions prévues au présent plan. De plus, le vieillissement de la population s'accompagne d'une hausse des situations de perte d'autonomie, particulièrement liées à la mobilité et à la dextérité. Cette réalité rappelle l'importance d'adapter progressivement les milieux de vie et les services municipaux afin de soutenir la participation et le bien-être de tous les citoyens, quel que soit leur niveau de capacité.

Bien que cette première démarche s'appuie sur un nombre restreint de consultations, elle constitue une base solide pour les années à venir. Dès 2026, un mécanisme de suivi et de participation citoyenne sera mis en place afin d'assurer la continuité du dialogue et l'évaluation des progrès réalisés. En intégrant progressivement les personnes concernées au processus décisionnel, Saint-Hippolyte s'engage dans une démarche d'amélioration continue, adaptée à son rythme de développement et à sa réalité territoriale.



## 7- BILAN PRÉLIMINAIRE



Même s'il s'agit du tout premier plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Municipalité de Saint-Hippolyte avait déjà entrepris certaines démarches concrètes pour améliorer l'accessibilité de ses infrastructures. Ces réalisations constituent la base sur laquelle ce plan vient s'appuyer.



### ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX



Les principaux bâtiments municipaux dont l'hôtel de ville, la bibliothèque et les installations de sécurité sont équipés de rampes d'accès facilitant l'entrée des personnes à mobilité réduite. De plus, des espaces de stationnement réservés sont aménagés à proximité des entrées afin de permettre un accès sécuritaire et sans obstacle aux citoyens ayant des limitations physiques.



---

## **AMÉNAGEMENTS FAVORISANT L'INCLUSION SENSORIELLE ET VISUELLE**

---



À la bibliothèque municipale, l'espace « Le Sous-Bois » a été conçu comme un refuge calme et apaisant, spécialement pensé pour les personnes ayant besoin d'un environnement sensoriel adapté, notamment celles vivant avec un trouble du spectre de l'autisme. La bibliothèque offre également un éventail de livres à large vision, afin de faciliter la lecture et l'accès à la culture pour les personnes présentant une incapacité visuelle. Ces aménagements favorisent la détente, la concentration et une participation accrue à la vie culturelle locale.

---

## **AMÉNAGEMENTS FACILITANT L'ACCÈS AUX ESPACES NATURELS**

---



Soucieuse de favoriser l'inclusion et l'autonomie de toutes et de tous, la Municipalité de Saint-Hippolyte a également amélioré l'accessibilité de sa plage municipale située au parc du Grand-Héron. Un tapis d'accès installé sur le sable mène à plusieurs mètres à l'intérieur de la zone de baignade, permettant ainsi aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant, avec une canne ou un déambulateur d'accéder plus facilement à l'eau.

Ces mesures, bien que modestes, traduisent déjà la volonté municipale d'offrir des lieux accueillants et accessibles à tous. Elles serviront de point d'appui à l'élaboration de nouvelles actions dans les prochaines années, dans une optique d'amélioration continue de l'accessibilité universelle à Saint-Hippolyte.

## 8- PLAN D'ACTION 2026



Les obstacles suivants ont été identifiés par la Municipalité de Saint-Hippolyte pour l'année 2026. Chacun d'eux regroupe plusieurs mesures concrètes permettant d'agir sur les principaux axes d'intervention recommandés par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, adaptée à la taille de l'organisation et à la réalité du territoire hippolytois.

### 1 – Promotion et sensibilisation

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateurs	Responsables	Échéancier
Manque de connaissance des enjeux d'accessibilité auprès de la population et du personnel municipal	Sensibiliser et informer la communauté sur l'inclusion et l'accessibilité	Mettre en œuvre une campagne annuelle de sensibilisation (Semaine québécoise des personnes handicapées, affichage, médias sociaux) et valoriser les initiatives locales	Nombre d'activités ou publications ; taux de participation	Communications / Loisirs / Ressources humaines	Juin 2026

## 2 – Accessibilité aux services municipaux

<b>Obstacle</b>	<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsables</b>	<b>Échéancier</b>
Accès limité à certains services municipaux	Rendre les services municipaux accessibles à tous	Réaliser un audit d'accessibilité des bâtiments et services municipaux ; planifier et exécuter les ajustements nécessaires selon les résultats	Rapport produit ; % de correctifs réalisés	Travaux publics / Sécurité communautaire / Incendie / Ressources humaines / Greffe	2026-2027

## 4 – Accessibilité des immeubles

<b>Obstacle</b>	<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>
Infrastructures de loisirs adaptées limitées	Rendre les loisirs inclusifs et sécuritaires	Évaluer l'accessibilité du centre Roger-Cabana, des pavillons et des parcs ; prioriser les correctifs	Rapport d'évaluation ; priorisation validée par le conseil	Loisirs, sports et vie communautaire	2026-2027

## 5 – Communication et accès à l'information

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateurs	Responsable	Échéancier
Site Web et formulaires peu accessibles	Améliorer l'accès à l'information municipale	Adapter le site Web et les formulaires électroniques selon les normes WCAG 2.1 AA	Taux de conformité ≥ 80 % des gabarits municipaux	Communications	Octobre 2026
Manque de sensibilisation du personnel municipal	Favoriser une culture inclusive et informée	Offrir une formation annuelle de sensibilisation à l'accessibilité universelle à tout le personnel en contact avec les citoyens	Taux de participation ≥ 90 % ; satisfaction des participants	Ressources humaines	2026

## 6 – Situations d'urgence

Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateurs	Responsable	Échéancier
Absence d'un registre sur les besoins particuliers en cas d'urgence	Améliorer la préparation et la sécurité des personnes handicapées	Créer un registre volontaire et confidentiel pour soutenir les premiers répondants	Registre créé et fonctionnel ; nombre d'inscriptions annuelles et mécanisme de suivi des personnes	Sécurité communautaire /Régie intermunicipale de sécurité incendie/ Sûreté du Québec	Phase 1 (création) septembre 2026  Phase 2 (implantation) 2027

7 – Approvisionnement					
Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateurs	Responsable	Échéancier
Absence de directives d'achat inclusives	Rendre les achats municipaux accessibles	Ajouter une clause d'accessibilité universelle aux appels d'offres et acquisitions de biens ou services destinés à la population	% d'appels d'offres comportant la clause ≥ 80 %	Greffé	2026

8 – Autres activités et planification					
Obstacle	Objectif	Mesure	Indicateurs	Responsable	Échéancier
Accessibilité peu intégrée à la planification stratégique	Intégrer l'accessibilité à la gouvernance municipale	Inclure un volet « accessibilité universelle » dans les politiques et règlements destinés à la population	Nombre de politiques mises à jour ; suivi annuel au comité de travail	Greffé / Direction générale	Novembre 2026

### **Participation citoyenne (Domaines 2 et 5)**

<b>Obstacle</b>	<b>Objectif</b>	<b>Mesure</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Responsable</b>	<b>Échéancier</b>
Participation citoyenne limitée	Favoriser l'implication des personnes handicapées	Tenir une consultation annuelle et promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées	Taux de participation ; recommandations intégrées	Loisirs, sports et vie communautaire/ Communications	Juin 2026

L'ensemble de ces mesures fera l'objet d'un suivi annuel afin d'assurer la cohérence, la transparence et l'efficacité de la démarche municipale en matière d'accessibilité universelle.

## 9- SUIVI ET MISE EN OEUVRE



Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées de la Municipalité de Saint-Hippolyte sera suivi sur une base annuelle afin d'assurer la continuité et l'efficacité des mesures prévues.

Chaque service municipal concerné est responsable de la mise en œuvre des actions sous sa responsabilité et doit documenter les progrès réalisés. Un tableau de suivi sera produit à la fin de chaque année afin de mesurer le niveau d'avancement des mesures, d'identifier les réussites et de cibler les ajustements requis.

Le comité de travail sur l'accessibilité assurera la coordination générale, la collecte des données et la rédaction du bilan annuel. Ce bilan sera présenté au conseil municipal et rendu public sur le site Web de la Municipalité, conformément à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.

L'ensemble du processus s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, où chaque cycle annuel permet d'actualiser les priorités et de renforcer l'intégration de l'accessibilité universelle dans les pratiques municipales.

## 10- CONCLUSION



Ce premier plan d'action représente un engagement concret de la Municipalité de Saint-Hippolyte à bâtir un milieu de vie inclusif, sécuritaire et accessible pour toutes et tous.

Il marque le début d'un processus structuré visant à intégrer progressivement les principes d'accessibilité universelle dans l'ensemble des activités municipales, qu'il s'agisse des infrastructures, des communications, des services ou de la participation citoyenne.

La Municipalité entend poursuivre ses efforts en collaboration avec les citoyens, les organismes du milieu et les partenaires institutionnels afin de favoriser la pleine participation sociale des personnes handicapées.

En plaçant l'inclusion au cœur de ses décisions, Saint-Hippolyte confirme sa volonté d'être une communauté ouverte, bienveillante et exemplaire dans sa manière d'accueillir et de servir chacun de ses citoyens.

